

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 07/05/2013

Séance du lundi 13 mai 2013

Président de séance : Monsieur Frédéric BUREAU, Maire.

*Etaient présents: MM BUREAU – BOISMARTEL - Mme BOUCHER - M OGER – Mme CORDON
– M DALIGAULT – Mmes GALOPIN - TURPIN - MM ROUSSEL – GRIMAUULT*

Absents : L BARON. N.BESNARD

Excusés : JY GOIRAND. S FOUGERES. A CHEMINANT.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Galopin.

Séance ouverte à 20 heures 30

LA GRAVELLE :

Monsieur Bureau donne lecture du courrier du conseil général annonçant la réouverture prochaine de la route, avec un maintien de l'interdiction aux plus de 7,5 tonnes. Les questions environnementales seront traitées lors de la réunion du 24 mai organisée par le SAGE.

TRAVAUX RUE ARMAND REBILLON :

RTE va procéder à l'enfouissement de la ligne 90 000 V vers novembre 2013. Dans leur cahier des charges, il est prévu une réfection définitive de la voie sur environ 80 cm de large.

Ils proposent de faire une réfection provisoire, et de donner à la commune une dotation (calculée sur la différence de cout réfection provisoire/réfection définitive). Télec a fait un estimatif de réfection définitive sur toute la voie de l'ordre de 70 000 € HT.

La SDE a fait une estimation de l'enfouissement des réseaux électriques basse tension à 22 000 € (c'est ce qui reste à la charge de la commune, hors subventions et hors TVA). Ne sont pas compris dans cet estimatif l'enfouissement des réseaux téléphoniques ni l'éclairage public (lampadaires).

Pour rappel : la commune étant adhérente des communes du patrimoine, la région subventionne l'enfouissement des réseaux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De refaire la réfection totale de la voirie. Télec est chargé du cahier des charges pour l'appel d'offres, et du suivi des travaux (printemps 2014),
- De réfléchir à l'aménagement des bas côtés (plutôt qu'à des trottoirs au sens traditionnel du terme), afin de les paysager et de les sécuriser pour les piétons,
- De ne pas réaliser l'effacement des réseaux.

PERMIS D'AMENAGER LETEURIE :

Pour être conforme au PLU, tout lotissement doit prévoir au minimum 10% d'espaces verts.

Le conseil municipal entérine l'avis de la commission urbanisme : une haie verte tout le long du lotissement.

IMMEUBLE LE BOCAGE :

Un arrêté de péril a été pris pour cet immeuble le 12 février 2013. Le tribunal, consulté, a déclaré que la structure de l'immeuble étant solide, il ne pouvait en ordonner la démolition. La procédure est la suivante :

- La commune propose à M.Charlot l'achat de l'immeuble (les Domaines ont estimé sa propriété à 16 000 €),
- La commune met en demeure M.Charlot de murer toutes les ouvertures. S'il ne le fait pas, la commune se substitue à lui, c'est-à-dire réalise les travaux, les paie, puis les lui facture. Le montant de la dette sera inscrite aux hypothèques. La 1e estimation sommaire est de 40 000 € HT.

Le propriétaire, Monsieur Daniel Charlot, a été averti par courrier de l'avancée de la procédure, et du montant prévisionnel des travaux. Il n'a pas jugé utile de donner suite.

Le conseil municipal hésite à se substituer à M.Charlot, étant donné le montant élevé de la mise en sécurité.

Le conseil municipal juge préférable de mettre en place une procédure d'abandon manifeste, afin de procéder à une expropriation. Monsieur Bureau est chargé d'en informer Monsieur Charlot. Cette question sera revue lors du prochain conseil municipal. Le conseil municipal évoque également la possibilité de surtaxer la partie en zone constructible.

CESSIONS DE CHEMINS :

Comme suite aux dernières réunions, les dossiers suivants sont en cours :

La Mauquinière : Cession du chemin au milieu de la propriété de Monsieur Gohin, géomètre et notaire à sa charge.

La villosioie : Monsieur Daniel Auffray, dont les terrains sont limitrophes du chemin, a été averti de la procédure en cours.

Les conditions ont été stipulées à M.Vincent Tessier : géomètre et notaire à sa charge pour la partie qu'il acquiert, cession gratuite à la commune (notaire et géomètre à la charge de la commune) pour l'élargissement de l'entrée du village.

La Bauchetière : Cession du chemin à Monsieur et Madame Turpin, géomètre et notaire à leur charge.

La Grande Connais :

Cession gratuite de terrain à la commune par les riverains pour élargissement, géomètre à charge de Monsieur Guérin concernant ses parcelles, à la charge de la commune pour les autres, notaire à charge de la commune.

Pour les cessions de chemins par la commune, La commission urbanisme a proposé un prix de cession à 1 € du m².

Géomat a établi un devis pour les bornages de la Connais (à refacturer pour partie à M.Guérin), la villosioie, la Hamelinière (pâte d'oie à réaliser par la commune, cession gratuite de terrain par M.Langlois) : 2 238,00 € HT.

Le conseil municipal, à la majorité (une abstention), entérine ces cessions, y compris le prix d'un euro le m², et le devis Géomat.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour 2013 :

| Association | 2013 allouée |
|---|-------------------------------------|
| UNC | 150 |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 500 |
| ASSG - section cirque | 400 |
| ASSG - SECTION DANSE | 800 |
| ASSG VOLLEY-BALL | 1250 |
| Association Communale de Chasse Agrée | 400 + 1,50 par ragondin |
| Association d'aide à Domicile et Milieu Rural (ADMR) | 200 |
| Association de Parents d'Elèves Ecole Primaire Publique | 700 |
| APEL Ecole Primaire Privée | 700 |
| ASSOCIATION JULIEN MAUNOIR | 10000 (3100 €+ 6900 € numérisation) |
| ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR ST GEORGES | 300 |
| CLUB DE L'ESPERANCE | 250 |
| COMITE DES FETES | 4500 |
| CULTURE ET LOISIRS - Art floral | 300 |
| FC LE BEUVRON | 1500 |
| GYMNASTIQUE VOLONTAIRE | 200 |
| LES AMIS DE LA GROTTA | 200 |
| LES MARCHEURS DU BEUVRON | 200 |
| LES REINTEMBALTOIS | 400 |
| MUSIQUE LA FATERNELLE | 600 |
| OFFICE CANTONAL CULTUREL | Attente |
| college roquebleue section équestre | En attente |
| atelier dessin | 3300 (attendre convention) |
| association agriculture | 0,35 /hab |
| UNION CYCLOTOURISME | 400 |
| UNION SPORTIVE ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE | 1220 |
| MAISONS FLEURIES | 0,23 par hab |
| COMMUNES DU PATRIMOINE | 1,50 par hab |
| SAINT GEORGES DE France | 0,10 / hab soit 166,90€ |
| AUTRES ASSOCIATIONS : | |
| Association Prévention Routière | 200 |

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention aux voyages scolaires : d'un tiers du séjour, plafonné à 60 €, pour les élèves de St Georges scolarisés dans les établissements du canton.

DOTATION DE FONCTIONNEMENT RPI ECOLE PRIMAIRE PRIVEE : solde 2012 :

Les écoles primaires privées de Saint Georges de Reintembault, Mellé et Poilley se sont constituées en RPI. La convention correspondante et le contrat d'association ont été approuvés par le Préfet pour la rentrée scolaire de septembre 2012.

Il a été convenu que les dotations seraient versées par chaque commune pour leurs élèves, quelque soit le lieu de scolarisation

La dotation votée en 2012 par la commune de Saint Georges était pour l'école Ste Thérèse pour tous les élèves. Elle était de 66 770 €.

Il a été versé en 2012 50 077,50 €.

Selon les nouveaux critères de financement, il est du 66 770 € sur 8 mois, soit 44 513,33 €.

Puis 34 élèves maternelle X 975,82 € X 4/12^e = 11 059,29 €

50 élèves du primaire x 338,90 € X 4/12^e = 5 648,33 €.

Soit un total pour 2012 de 61 220,95 €, auxquels il faut enlever les 50 077,50 € déjà versés, soit **un reliquat à payer de 11 143,45 €.**

COUT A L'ELEVE PUBLIC 2012 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le coût à l'élève :

| Nature des dépenses | Montant Pour 122 élèves | Maternelles 40 | Primaires 82 |
|----------------------------|----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Eau, assainissement | 1 611 | | |
| EDF | 2 129 | | |
| Combustibles | 7 177 | | |
| Produits d'entretien | 349 | | |
| Pharmacie | | | |
| Fournitures scolaires | 5 569 | | |
| Entretien batiments | 732 | | |
| Maintenance materiel | 278 | | |
| téléphone | 1 259 | | |
| Documentation | | | |
| Assurances | 410 | | |
| Piscine primaires | 1 176(séances) 852(transport) | 6398 | 15 144 |
| TOTAL | 19 871 | par 40 élèves Soit 159.95 | par 82 élèves Soit 189.30 |

| Charges de pesonnel | 40 Maternelles | 82 Primaires |
|----------------------------|--|--|
| Total : | 2 ATSEM : 33 350 € Soit 833,75 euros par enfant | Entretien : 15 026 € Et service technique Soit 183.24 € par enfant |

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Maternelles : cout par élève : | primaires : cout par élève : |
| 993.70 € | 372.54 € |

DOTATION ECOLE PRIVEE 2013 :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la dotation pour l'année civile 2013, pour les élèves de Saint Georges de Reintembault scolarisés dans les 3 écoles du RPI :

34 maternelles x 993.70 € = 33 785.80 €

40 primaires x 372.54 € = 14 901.60 €

TOTAL : 48 687.40 €

SUBVENTION AEPEC 2013 A CARACTERE SOCIAL :

Il a été convenu de verser une subvention à caractère social pour compenser le déficit des repas cantine (plafonné à 1,70 € du repas) et des vacances garderie (plafonné à 1 € de la vacation), et de verser une dotation de 10 € par élève pour les fournitures scolaires individuelles.

L'OGEC a sollicité un versement par trimestre afin d'équilibrer sa trésorerie.

Le montant demandé pour le 1^{er} trimestre de l'année civile 2013 est le suivant :

1727 repas X 1,70 € = 2 935,90 €

573 vacances garderies = 573 €

Un acompte de 4 € de fournitures scolaires X 74 élèves reintembaultois = 296 €

Total = 3 804,90 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de procéder à ce premier versement de la subvention à caractère social. Toutefois, il demande des justificatifs de dépense, et la liste des effectifs.

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE : participation des communes extérieures :

Le conseil municipal prend acte des facturations pour l'année scolaire 2012-2013 :

Villamée :

4 maternelles x 975,82 € = 3 903,28

2 élémentaires x 338,90 = 677,80

Total = 4 581,08 €

Poilly :

Soit 4 élémentaires x 338,90 = 1 355,60 €

Monthault :

1 maternelle 975,82 €

1 élémentaire 338,90 €

Total : 1 314,72 €

Mellé :

4 maternelles x 975,82 = 3 903,28

14 élémentaires x 338,90 € = 4 744,60

Total = 8 647,88 €

Le Ferré :

14 maternelles X 338,90 = 4 744,60 €

5 élémentaires x 975,82 = 4 879,10

Total : 9 623,70 €

La Bazouge du Désert :
1 maternelle: 975,82 €
1 élémentaire 338,90 €
Total : 1 314,72 €

Montjoie St Martin :
1 élémentaire : 338,90 €
1 maternelle : 975,82 €
1 maternelle en janvier : $975,82 \times 6/10^e = 585,49$ €
Total : 1 900,21 €

Soit 28 737,91 € , 54 enfants.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE ST GEORGES A LA CLIS DE FOUGERES :

987,58 € pour 2 enfants de Saint Georges de Reintembault scolarisés en élémentaire CLIS Fougères.

RESTAURANT : Etude de faisabilité :

Monsieur Bureau souhaiterait faire une comparaison financière et technique de la réhabilitation de la muscade ou d'une nouvelle implantation de restaurant (par exemple au rez de chaussée du 8 place de la Mairie).

Il présente les devis d'une étude de faisabilité par un architecte :

Devis Tricot : 7 140 € HT + cuisiniste. Honoraires sur travaux non précisés.

Devis Moulin St James : 4 000 € HT, de 8,50 à 9,50% en honoraires travaux selon montant,

Devis Laurent Fougères : 5 000 € HT, 10,2% honoraires travaux.

Le conseil municipal à l'unanimité choisit M.Moulin

JEU ECOLE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis Méfran pour la maison de Ninon de 1344 € HT, et des dalles amortissantes : 999 € HT.

SINISTRE ASSURANCE :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'encaissement du chèque SMACL concernant les dommages électriques sur serveur : 373,66 €

ADMISSIONS EN NON VALEUR :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de passer en non valeur le total de 177,54 €.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT SEGILOG POUR LA BIBLIOTHEQUE :

Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement du contrat : 513 € HT par an en investissement, 57 € HT par an en fonctionnement.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT MEDECINE DU TRAVAIL :

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de médecine du travail. Le coût est de 0,05% de la masse salariale (soit environ 15 € par mois) et 60 € de la visite.

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ET ALSH :

Le conseil municipal autorise le renouvellement de l'appel d'offres de fournitures de repas pour le restaurant scolaire et pour l'ALSH pour l'année scolaire 2013-2014. Le conseil municipal, à l'unanimité, porte le prix du repas à 3,40 € à compter du 1^{er} septembre 2013.

DELEGUES LOUVIGNE COMMUNAUTAUTE :

Selon la proposition du conseil communautaire, le nombre de délégués sera porté à 24 à compter de mars 2014.

Sur les trois délégués supplémentaires, il est proposé d'en attribuer 2 à la commune de Louvigné du Désert (c'est-à-dire 7 délégués) et 1 à Saint Georges de Reintembault (c'est-à-dire 4 délégués).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle répartition.

DELEGUE ASSOCIATION CANTONALE DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS :

Christèle Turpin est élue à l'unanimité.

**Le secrétaire de séance,
Marie-Laure Galopin**

**Le Maire,
Frédéric Bureau**